**Arrêté portant révision des Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**

Le Maire / Président de (nom de la collectivité)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique territoriale, notamment ses articles L413-1 à L413-7 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment son article 30 ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 13 à 20 ;

Vu l’avis favorable du Comité Social Territorial en date du …. ;

Vu l’arrêté n°... du ... fixant les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité/de l’établissement/du syndicat

Considérant que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années ; qu’elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure ;

Considérant que la secrétaire générale de mairie peut disposer d’un avantage spécifique d’ancienneté de 1 à 3 mois conformément à l’article 3 du décret n°2024-827 du 16 juillet 2024 relatif à l’avantage spécifique d’ancienneté des secrétaires généraux de mairie ;

Considérant que les critères d’appréciation de la valeur professionnelle, permettant l’attribution d’un avantage spécifique d’ancienneté, doivent être définis dans les Lignes Directrices de Gestion ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, annexées au présent arrêté, établies pour … ans de 20.. à 20.., sont révisées au … (préciser date d’effet *; NB : la date d’effet doit être postérieure à l’avis du CST puis transmission de l'arrêté, accompagné des LDG annexées, au contrôle de légalité.)*

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté, notamment par l’affichage des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines sur le site internet de la collectivité ainsi que dans les locaux.

Fait à … le ……..

Le Maire / Président

**Le Maire (ou le Président**),

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date de communication du présent arrêté au personnel de la collectivité .........................................